

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
COMMUNE DE CHAMPCUEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRETE DU MAIRE
STATIONNEMENT INTERDIT
CITÉ DU COUVENT
Rond-Point St Thibault, Rue Boulier, Rue des Etangs,
Rue de la Mare au Chêne, Rue du Grand Orme
Du 16 au 17 MAI 2022**

Le maire de la commune de Champcueil, (Essonne)

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route ,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant **les travaux de nettoyage de caniveaux** qui auront lieu entre le 16 et le 17 Mai 2022, de **9h00 à 16h00**,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : **Rond-point St Thibault, Rue Boulier, Rue des Etangs, Rue de la Mare au Chêne, Rue du Grand Orme** et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 2 :

La signalisation de restriction et/ou de déviation le cas échéant sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.
La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité des services techniques de la commune de Champcueil.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le **Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballancourt-sur-Essonne.**

Fait à CHAMPCUEIL, le 03 Mai 2022

Le MAIRE,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage, le 03 Mai 2022.

Le Maire

Sandrine Jacquet.